



RESERVATION EMPLACEMENT OBLIGATOIRE PAR CHEQUE

Bulletin à renvoyer accompagné du chèque à l'ordre de A.s.s. Les Truffes
à la trésorière Mme A. Malleret, 19 Rue de la Perche, 81630 Saint-Urcisse
Chèque encaissé la veille de la manifestation.

Nom, Prénom

Adresse complète

Code postale/ville

Téléphone Portable

Email

Emplacement Exposants

Extérieur : le mètre linéaire 2 € x nombre mètres souhaités = €

Besoin d'électricité : oui - non

Vous êtes : un particulier - un professionnel - un producteur/artisan

Pour les professionnels : N° registre du commerce ou MSA

Pour tous N° de carte d'identité

Type de plantes / type de produits (description précis)

Signature

Renseignements : www.o-p-l.fr ou 0613.182.048 ou vies2jardin81@yahoo.com

Règlement et inscription : En raison des décrets 881039 et 881040 concernant la vente et l'échange de biens dans les manifestations publiques, les exposants voudront bien veiller à être en règle avec la législation en vigueur et fournir aux organisateurs les renseignements nécessaires afin de pouvoir être inscrits sur le registre de la manifestation.

Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables en cas de perte, de vol ou de détérioration